

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le jeudi 10 septembre 2015, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Rémy MOLIERES, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL.

Etaient absents excusés :

Mme Odile BORREDON a donné procuration à Mme Nadine BALCON

Mr Daniel DUBOS a donné procuration à Mme Fabienne ALEMANNI

Mr Pierre BORREDON a donné procuration à Mr Rémy MOLIERES

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 02 juillet 2015

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme LEBRE, excusée pour son retard, n'a pas pris part au vote.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_8_1 : Point sur la construction de la Cité scolaire

Monsieur CARBONIE fait un point sur les travaux en cours :

- Le gros œuvre est quasiment terminé
- Le bardage bois sera terminé fin novembre
- Fin du vitrage extérieur
- Electricité et plomberie en cours

Monsieur CARBONIE nous informe qu'il faut choisir l'entreprise pour la réalisation du portail du vide sanitaire sous le groupe scolaire. Malgré un devis plus avantageux de 400 € établi par une entreprise locale, nous sommes dans l'obligation de choisir l'adjudicataire de la cité scolaire car il y avait une moins value sur l'ensemble du lot ferronnerie. Le conseil municipal valide donc le deuxième devis.

Après une nouvelle visite des locaux du futur groupe scolaire avec les deux directeurs d'école, des remarques sont apportées par rapport aux revêtements de sol (moquette inadaptée), aux murs (fresque inadaptée), aux couleurs (plafond trop sombre), aux placards et rangements (demande à ce qu'ils soient intégrés et fermés)

L'équipe enseignante et la municipalité souhaiteraient être partie prenante dans les prochaines décisions concernant tous ces points. Un courrier va être adressé au maître d'ouvrage en ce sens.

En ce qui concerne la voirie qui va desservir la cité scolaire, dans un premier temps une simple couche de revêtement sera réalisée puis finalisée courant été 2016.

Monsieur le Maire informe que suite à une réunion avec le conseil départemental, il a été décidé de fermer temporairement la voie desservant la cité scolaire, laissant tout de même la possibilité de circuler à un certain nombre de personnes grâce à un système de fermeture automatique. Des badges seront distribués aux riverains, à certains personnels des écoles, aux services de secours, gendarmerie, services municipaux.

Monsieur BONDER s'interroge pour l'accès des fournisseurs au collège. Monsieur le Maire indique qu'un badge ou interphone au portail sera à leur disposition.

Monsieur MANIE s'inquiète du nombre de places restreint sur le parking qu'il juge trop petit.

Monsieur le Maire lui répond que ce sujet a été abordé avec le conseil départemental, ce dernier souhaitant que les enseignants se garent sur le parking de la salle des fêtes.

Monsieur CARBONIE souligne que ce problème a déjà fait débat en conseil municipal, que notre inquiétude a déjà été remontée au conseil départemental, et que ce dernier reste sur sa position et affirme qu'il n'est pas trop petit puisqu'il y a le parking de la grave à proximité.

Mme CUBAYNES pense que certains parents vont tenter de poser leurs enfants par le haut de la cité scolaire ce qui va engendrer des désordres sur la voie communale n°103 dite de la Lande qui dessert le camp d'Auriol et Pech Pelmas. Elle pose également la question de la mise en place d'un panneau de signalisation « sens interdit sauf riverain ».

De plus, Monsieur CARBONIE nous fait part de son inquiétude quant au mur en gabion sur la façade du groupe scolaire. En effet ce mur n'est pas droit, il a déjà été repris en partie par l'entreprise chargée de le construire, mais cela n'est pas suffisant.

Monsieur CARBONIE pense qu'il n'y a pas d'inquiétude par rapport à la solidité du mur puisqu'il est encre dans les remblais de la cour, mais par contre il risque d'occasionner des fissures sur le revêtement de cette dernière du fait de sa mauvaise conception et de son inclinaison inversée.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier au maître d'ouvrage pour faire part de notre inquiétude.

2015_8_2 : Point sur les équipements sportifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'**élaboration et l'instruction des dossiers de subventions** suivent leur progression normale auprès de nos différents partenaires:

- L'Etat (demande de 300K€ soit 25% du montant total)
- Le Conseil Régional (demande de 100 K€ soit 8% du montant total)
- Le Conseil Départemental (demande de 300 K€ soit 25 % du montant total)
- La Communauté de communes (demande de 100 K€ soit 8 % du montant total)
- L'Europe (demande de 100 K€ soit 8% du montant total)

Diverses **réunions techniques** sont en cours de programmation dans les prochains jours pour valider les avant projets définitifs conjointement avec :

- Le Maître d'œuvre Sol et Cité
- Le Conseil Départemental
- L'Inspection d'Académie
- L'équipe enseignante

Des discussions plus poussées ont permis de baisser le **coût à 443 k€ HT** pour la halle omnisport.

Mme CALVO demande s'il n'existe pas la possibilité d'implanter cette nouvelle halle couverte à un autre endroit de la commune du fait de la proximité des logements foyers.

Monsieur le Maire répond que non, et que cela a déjà été acté par le conseil municipal du fait d'un coût largement supérieur si le sol est à rajouter (projet actuel sur l'emprise des terrains de tennis).

Monsieur le Maire indique également que la proximité d'une halle de sports fonctionnelle peut être un atout considérable pour les logements foyers pour l'avenir, offrant des possibilités considérables de travail pour le maintien en condition physique des résidents.

Monsieur PRADAYROL s'interroge également sur la solidité de l'ouvrage et notamment sur les raccords de chape si une extension actuelle de l'emprise des tennis est réalisée.

Monsieur le Maire répond que des bureaux d'études et de contrôle vérifieront avec le maître d'œuvre la faisabilité et la pertinence du projet.

2015_8_3 : Délibération modificative n° 2 budget principal

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2015, il avait été décidé de refaire la toiture d'un logement rue Uxellodunum, la réfection de la toiture du second logement devant être programmée en 2016. Suite à des intempéries, cette seconde toiture nécessite des travaux en urgence. Ainsi, par nécessité mais également pour bénéficier d'un tarif préférentiel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire les deux toitures en 2015 et d'ajuster les crédits nécessaires.

De plus il convient de réajuster les crédits du budget primitif 2015 concernant l'opération 098 « EGLISES » pour un montant minime de 51.30 €.

Vu la délibération en date du 1 avril 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2015 pour faire face à certaines dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2111-160 Achat Immeubles	2 551,30 €	
D 21318-163 Aménagt bâtiments communaux		€ 2 500,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 551,30 €	€ 2 500,00
D 2313-098 Eglises		€ 51,30
TOTAL D 23 : Immobilisations corporelles		€ 51,30
TOTAL GENERAL	2 551,30 €	2 551,30 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 3	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_8_4 : Délibération modificative n° 3 budget principal

Monsieur le Maire expose que suite à une modification de l'échéancier établi par le conseil départemental pour le remboursement des dépenses du groupe scolaire, il convient de réajuster le budget primitif 2015.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de la participation de la commune mais d'un report des dépenses qui devaient être réglées en 2016.

Vu la délibération en date du 1 avril 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2015 pour faire face à certaines dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2313-180 Construction Cité Scolaire	900 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	900 000,00 €	
R 1641-180 Construction Cité Scolaire		900 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		900 000,00 €
TOTAL GENERAL	900 000,00 €	900 000,00 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 3	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_8_5 : Appel du 19 septembre pour les communes de France et journée nationale d'action

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Notre réponse est claire : c'est non ! Ces services concernent en effet tous les âges, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets, travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emplois...

Pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat revienne sur son projet, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, et met en place un large dispositif de mobilisation.

Tous les citoyens sont appelés à rencontrer leurs élus, partout en France, le 19 septembre entre 10h et midi.

Les citoyens sont également invités à signer l'Appel du 19 septembre pour les communes de France sur le site www.change.org à partir du 24 août.

Le conseil municipal décide :

- **De participer à un rassemblement** devant la Préfecture le samedi 19 septembre de 10 heures à 12 heures
- **De placer** sur la façade de la mairie **une banderole verticale** (2.20m X 0.70 m) sur laquelle sera écrit sur un fond blanc « Aide de l'état – moins 30 % - **communes en danger** ». Un devis sera demandé aux établissements de Boissor pour sa réalisation
- **De signer la motion** et l'appel du 19 septembre proposés par l'AMF

2015_8_6 : Reconduction du dispositif du transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH assure l'organisation du transport à la demande, c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour les habitants de Luzech et Saint Vincent Rive d'Olt).

Environ 6 à 12 personnes sont concernées par ce service.

La convention avec le Département portant délégation de compétence pour l'organisation et la gestion de ce service expire le 31 août 2015. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la gestion du service de transport à la demande, avec le Conseil Départemental.

Ce renouvellement est valable jusqu'au 31 août 2016.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 3	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_8_7 : Reconduction du dispositif « Chèque horizon »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le dispositif « Chèques Horizon » est renouvelé pour l'année 2015-2016, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord pour renouveler l'opération Chèque Horizon,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 3	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_8_8 : Travaux des commissions et axes de travail 2016

Poursuite des travaux en cours :

- Bravo à tous car les objectifs ont été réalisés ou sont en bonne voie de finalisation

- Les retards de certains prestataires nous ont occasionné des achèvements parfois trop tardifs comme le parking de la base de Caix ... et quelques remarques désagréables !!
- Félicitations particulières pour le fleurissement et la Fête des associations, deux belles concrétisations de tous vos travaux préparatoires

Axes de travail 2016 :

- Chaque commission est dès maintenant invitée à réfléchir et à préparer ses visions et ses propositions pour 2016 afin que le Conseil Municipal puisse choisir et financer les futurs projets retenus :
 - Urbanisme avec modification simplifiée du PLU, aménagement Quai Pélissié, cimetières, etc.
 - Tourisme avec une deuxième phase aussi prometteuse que celle de 2015, etc.
 - Vie du village avec la poursuite du plan de fleurissement mais surtout une année clé avec les associations quant à de nouvelles perspectives de locaux
 - Voirie, Eclairage, achat/vente matériels, achat/vente immeubles, entretien bâtiments, etc.

2015_8_9 : QUESTIONS DIVERSES

Fissures école primaire.

Résumé de la réunion du vendredi 28/08 concernant le bâtiment de l'Ecole Primaire :

- La nouvelle expertise du bureau Veritas en date du 7 Juillet 2015 confirme que les désordres ne présentent pas un caractère dangereux « imminent » quand à la solidité du bâtiment. Un avis technique mis à jour a d'ores et déjà été établi par le bureau Veritas suite à cette visite.
- Un rapport plus complet est attendu dans les prochains jours (dès retour de vacances du chargé d'Affaires). Il vous sera transmis dès sa réception.
- Un suivi des témoins sera mis en place de façon suivante :
 - Création d'un tableau répertoriant les différents témoins
 - Création d'une fiche de surveillance visuelle qui sera remplie quotidiennement par nos agents de service

- Création d'une fiche de contrôle technique qui sera remplie 2 fois par mois par nos agents techniques

Tous les éléments sont donc réunis pour une rentrée 2015 normale.

Bernard Piaser, adjoint en charge des bâtiments communaux et des services techniques, continuera à assurer tant l'encadrement de cette veille sur les bâtiments que les relations avec les différents interlocuteurs.

Histoire 1940 – 1945

Lettre de Monsieur CAILLE BOURDIN en annexe

Réunion de quartier à Camy

Le samedi **19 septembre 2015 à 18 h** aura lieu une réunion de quartier à Camy pour soumettre quelques sujets à débat :

- Assainissement
- Aliénation chemins ruraux
- Bâtiment commercial Passedat
- Maison « Servat ».

Protection fonctionnelle

Par un courrier du 07 Mai 2015, Monsieur Jean-Claude BALDY avait sollicité la Commune de LUZECH pour l'octroi d'une protection fonctionnelle en application de l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales. Il a également effectué une demande similaire auprès du Conseil départemental du LOT.

Monsieur Jean-Claude BALDY nous a fait part qu'il avait reçu de Monsieur le Procureur un courrier l'informant que cette affaire était classée sans suite.

En conséquence, notre octroi de la protection fonctionnelle est fini.

Office de Tourisme Intercommunal

Mme CALVO fait un point sur l'office de tourisme intercommunal et particulièrement sur son antenne de Luzech.

- 5 869 personnes renseignées sur la saison dont 4596 français et 1273 étrangers (principalement des belges et hollandais)

- + 1156 personnes par rapport à l'an dernier
- Beaucoup de demandes sur le plan de la ville, les randonnées et la baignade
- Des retours négatifs sur l'aire de camping car de Caix, désagréments occasionnés par la réfection du parking et du retard pris dans les travaux
- Retour négatif sur la visite des musées (200 visites en moins que l'an dernier)
- Nécessité de prendre une délibération dans un prochain conseil pour permettre la vente du livre «De la barbacane au pont du diable» actuellement en stock dans l'OTI et percevoir ainsi les recettes via notre régie municipale.
- La Directrice actuelle de l'OTI a fait une demande de rupture conventionnelle de contrat pour fin novembre 2015.

Accueil des réfugiés

Monsieur le Maire informe que la commune ne dispose pas actuellement de logement vacant. Il s'est rapproché de Lot habitat qui étudie au niveau départemental une réponse à apporter pour l'accueil d'éventuels réfugiés. Dans un tel cas de figure, la mairie pourrait quant à elle apporter une réponse matérielle (prêt de meubles ou autres mobiliers).

Congrès départemental des maires

Monsieur le Maire informe de la tenue du congrès départemental des maires et propose aux conseillers municipaux intéressés de se rapprocher de lui pour leur inscription.

Evacuation eaux pluviales

Monsieur MANIE remonte une demande de Monsieur Pascal GARRIGUES du lotissement Lemouzy sur un problème d'évacuation en cas d'orage des eaux pluviales.

Monsieur MOLIERES l'informe qu'un RDV va être pris avec ce Monsieur.

Monsieur CARBONIE explique que le problème vient du fait que la canalisation a un diamètre insuffisant par rapport au besoin d'évacuation d'eau en cas d'orage.

Accessibilité

Monsieur MANIE regrette que la commune n'ait pas informé plus amplement et directement les différents commerçants de Luzech quant à l'évolution de la réglementation et la mise en place des différents agendas de travaux à effectuer pour l'accessibilité des établissements recevant du public.

Monsieur le Maire lui répond que :

- une réunion a été réalisée à Prayssac en partenariat avec la CCI et la DDT (seulement 3 commerçants de Luzech ont participé)
- une convocation à cette réunion a été transmise en main propre à chaque commerçant par l'adjoint en charge de l'accessibilité,
- il s'agit d'un sujet et de dossiers très complexes qui nécessitent l'intervention de personnes qualifiées et très demandées actuellement (DDT et CCI)
- les services administratifs et adjoints peuvent tout de même aider les commerçants au cas par cas si besoin
- à l'heure actuelle très peu de dossier déposés en mairie
- une réunion sera programmée prochainement sur Luzech.

Fin de séance.